

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 1

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

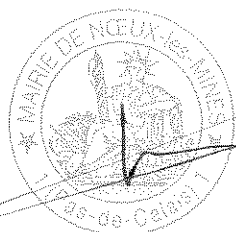
OBJET :
Décision modificative n° 2 :
Budget Ville

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

*** Dépenses d'ordre de fonctionnement :**

. 01/023 : virement à la section d'investissement :	-	1.815, 00 €
. 01/678 (042) : autres charges exceptionnelles :	+	2.419, 00 €
. 01/6682 (043) : indemnités de réaménagement d'emprunt :	+	421.000, 00 €

*** Recette réelle de fonctionnement :**

. 01/7321 : attribution de compensation	+	604, 00 €
---	---	-----------

*** Recette d'ordre de fonctionnement :**

. 01/796 (043) : transfert de charges financières	+	421.000, 00 €
---	---	---------------

*** Dépense réelle d'investissement :**

. 01/454101 : travaux effectués d'office pour le compte de tiers :	+	5.450, 00 €
. 01/1331 : dotation d'équipement des territoires ruraux :	+	56.314, 00 €
. 020/2313 : constructions :	+	604, 00 €

*** Recette réelle d'investissement :**

. 01/454201 : travaux effectués d'office pour le compte de tiers :	+	5.450, 00 €
. 01/1341 : dotation d'équipement des territoires ruraux :	+	56.314, 00 €

*** Dépenses d'ordre d'investissement :**

. 01/1311 (041) : subvention d'équipement transférable, Etat :	+	61.655, 00 €
. 01/1312 (041) : subvention d'équipement transférable, Région :	+	74.823, 00 €
. 01/204422 (041) : subvention d'équipement, bâtiments et installations :		
	+	128, 00 €

*** Recettes d'ordre d'investissement :**

. 01/1321 (041) : subvention d'équipement non transférable, Etat :		
	+	125.597, 50 €
. 01/1323 (041) : subvention d'équipement transférable, Département :		
	+	10.880, 50 €
		.../...

. 01/13912 (040) : subvention d'équipement transférable, Région :	+	2.419, 00 €
. 01/2112 (041) : terrains de voirie :	+	128, 00 €
. 01/021 : virement de la section de fonctionnement :	-	1.815, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à :	17.244.434, 96 €
Le total de la section d'investissement s'élève à :	7.171.695, 39 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 2 susmentionnée, concernant le Budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

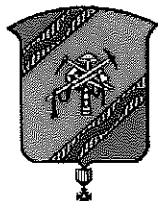
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 2

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :
Décision modificative n° 1
Budget Urbanisme.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Afin de régulariser la subvention de 100.000 €, versée en 2015 par le Budget Principal et d'inscrire au Budget Urbanisme la convention de crédit de 600.000, 00 €, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

* Recette réelle de fonctionnement :
. compte 774 : subvention exceptionnelle : + 100.000, 00 €

* Dépense réelle d'investissement :
. compte 13148 : subvention d'investissement, autres communes : + 100.000, 00 €
. compte 16449 : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie : + 600.000, 00 €

* Recette réelle d'investissement :
. compte 16449 : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie : + 600.000, 00 €
. compte 16441 : opérations afférentes à l'emprunt : + 600.000, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à :
- Dépenses : 871.665, 99 €
- Recettes : 971.665, 99 €

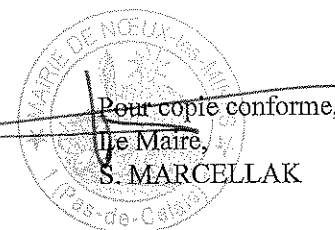
Le total de la section d'investissement s'élève à :
- Dépenses : 1.192.094, 81 €
- Recettes : 1.692.094, 81 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 susmentionnée, concernant le Budget Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15 Dec 2016



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 3

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :
Décision modificative n° 1 :
Budget CAHL

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

* Dépenses réelle de fonctionnement :	
. compte 6414 : indemnités et avantages divers	+ 300, 00 €
* Recette réelle de fonctionnement :	
. compte 707 : vente de marchandises	+ 300, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 237.614, 66 €
Le total de la section d'investissement s'élève à : 294.994, 33 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le Budget CAHL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,



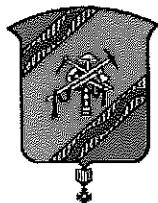
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 4

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

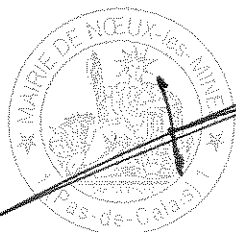
Décision modificative n° 1
Service des Eaux.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Afin de régulariser les amortissements de la subvention de 40.000 €, versée en 2009 par la SAUR, pour participer au financement des travaux du château d'eau, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,



* Dépenses d'ordre d'investissement :

. compte 13918 : chapitre 040 + 6.667, 00 €

* Recette d'ordre d'investissement :

. compte 139118 : chapitre 040 + 6.667, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 137.847, 96 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 122.685, 46 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
sous-Préfecture
Le 15/12/2016

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

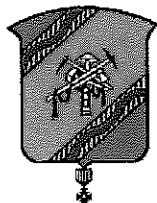
Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le Budget Service des Eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 5

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Relèvement des
tarifs communaux.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2017, concernant les locations de salles, la vaisselle et ustensiles de cuisine manquants, le Centre d'Animation et d'Hébergement Loisinord, le Cyber Centre Communal, l'Ecole de Musique, Croqu'Ecole, la cantine scolaire et l'Accueil de Loisirs, selon les tableaux ci-annexés.

Il précise que les tarifs des cimetières et services funéraires, qui ont fait l'objet de la délibération n° 4 du Conseil Municipal du 12 Octobre 2016, restent applicables pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour le règlement des frais d'inscription de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mois de Juillet et Août, un paiement échelonné, imposant le versement d'un acompte de 30 € à la réservation et le règlement du solde au premier juillet de l'année considérée.

Il propose également de retenir le principe du versement d'un acompte équivalent à 50 % du montant de la location à la réservation des salles communales, et le solde à acquitter avant la date de mise à disposition.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs communaux, à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour les services susmentionnés, conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération, ainsi que le paiement échelonné concernant l'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les réservations de salles, aux conditions précédemment indiquées.

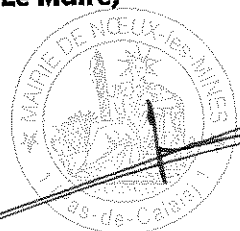
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

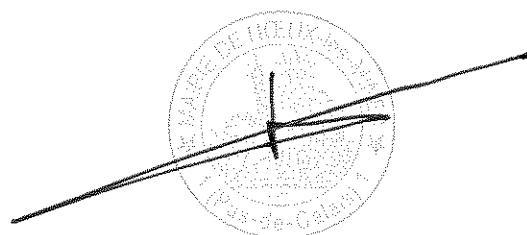


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

LOCATION DE SALLES

Annexe à la Délibération n°5
du Conseil Municipal
du 9 décembre 2016 tarifs applicables
à compter du 01 janvier 2017.

	Noeuxois		Extérieurs	
	TARIF TTC 2017	TARIF TTC 2017	TARIF TTC 2017	TARIF TTC 2017
	1 Journée	2 Journées	1 Journée	2 Journées
Salle des fêtes de la Mairie sans annexe / salle Mendès France	326,00 €	491,00 €	508,00 €	590,00 €
Salle des fêtes de la Mairie avec cuisine / salle Mendès France avec cuisine	412,00 €	613,00 €	523,00 €	774,00 €
Salle des fêtes de la mairie avec annexe	428,00 €	644,00 €	628,00 €	781,00 €
Salle des fêtes de la mairie : annexe et cuisine	502,00 €	743,00 €	633,00 €	944,00 €
Salle des fêtes : annexe uniquement	107,00 €	160,00 €	127,00 €	200,00 €
Salle des fêtes : annexe uniquement avec cuisine	231,00 €	332,00 €	392,00 €	593,00 €
Foyer Prévert max 100 personnes avec cuisine et vaisselle	231,00 €	332,00 €	392,00 €	593,00 €



REÇU 15 DEC. 2016



Vins d'honneur: TTC (sans cuisine)		Arbre de Noël : TTC	
tarif actuel	tarif 2017	tarif actuel	tarif 2017
Nœuxois :	55,00 €	Sté Nœuxoises :	137,00 €
Extérieurs :	64,00 €	Sté Extérieures :	207,00 €

Les vins d'honneur ne sont pas prioritaires sur une location à la journée, ils sont affectés dans la limite des dates disponibles (sans cuisine).

EXPOSITIONS Salle des Fêtes, Salle Mendès France et Centre Brassens	tarif TTC 2017
Association Nœux sans entrée payante/jour :	53,00 €
Association Nœux avec entrée payante/jour :	133,00 €
association Ext avec ou sans entrée payante/jour :	203,00 €

CAUTIONS	
Toutes dégradations	250,00 €
Tri sélectif	50,00 €

LOCATION DE MATERIEL :TTC	
	tarif 2017
Table ronde ou rectangulaire louée :	3,00 €
Chaise louée :	2,00 €

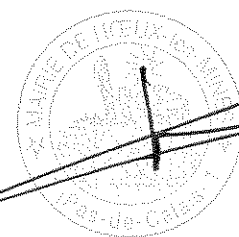
Supplément pour le transport par les services techniques de la ville TTC	
	tarif 2017
	18,00 €

Une réservation annuelle pour les associations noeuxoises 2017 : 218€TTC	
La gratuité est accordée pour les banquets suivants : 8 mai, 11 novembre, le banquet de toutes les associations patriotiques Nœuxoises, Sainte Cécile de l'Harmonie Municipale, Sainte barbe des sapeurs pompiers.	

Les tarifs de location de salles sont majorés de 35% pour les restaurateurs et traiteurs noeuxois et de 70% pour les restaurateurs et traiteurs quand la location est effectuée de leur propre chef.

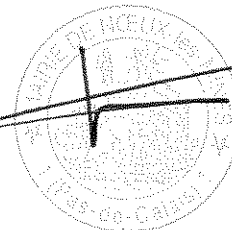
Manifestation Centre Brassens, Salles des fêtes et Mendès France :	Tarif TTC
Manifestation sans entrée payante prise en charge par des organismes n'ayant pas le caractère d'association.	138,00 €
Spectacle avec entrée payante organisé par une association Nœuxoise, avec mise à disposition de la salle limitée à 24 heures.	138,00 €
Supplément pour un second spectacle présenté au cours du même week end, par une association noeuxoise	115,00 €
Pour un spectacle avec entrée payante, dans les conditions précitées, organisé par une association extérieure.	209,00 €
Supplément pour un second spectacle présenté au cours du même week end, par une association extérieure	173,00 €
Pour plusieurs représentations dans la même journée organisées par une association extérieure.	342,00 €

VAISSELLE LOCATION DE SALLE	TARIFS TTC 2017
Tasse à café	0,85 €
Percolateur	199,25 €
Corbeille à pain	4,70 €
Bols	1,20 €
Verres à liqueur	0,85 €
Verres à champagne	2,30 €
Verre 19 cls	1,70 €
Verre 16 cls	1,60 €
Pot à café Inox	18,50 €
Saladier rond creux inox	10,75 €
Plat ovale	5,05 €
Assiette plate porcelaine	3,45 €
Assiette plate dentelle	1,00 €
Assiette creuse porcelaine	3,45 €
Assiette creuse dentelle	1,00 €
Assiette dessert porcelaine	2,65 €
Assiette dessert dentelle	0,85 €
Plateau plastique	3,50 €
Bacs à couverts (lave vaisselle)	16,10 €
Plaque à rôtir Gastro	39,65 €
Cuillère à soupe	0,25 €
Fourchette	0,25 €
Couteau	0,40 €
Petite Cuillère	0,15 €
Petite louche	8,30 €
Grande louche	11,90 €
Tire bouchon	4,70 €
Chinois	10,70 €
Ecumette à frites	8,65 €
Ecumoire	8,25 €
Casserole	27,15 €
Marmite inox	115,25 €
Couvercle marmite inox	16,60 €
Fouet	5,30 €
Passoire	50,45 €
grande poelle	22,70 €
faitout + couvercle	25,30 €



REGULE 15 DEC 2016





REÇU LE 15 DEC. 2016

CAHL



	TARIF 2017	TARIF 2017
	1 Journée	2 Journées
Location de salle de restaurant sans cuisine	327,00 €	492,00 €
Location de salle de restaurant avec cuisine	483,00 €	720,00 €
extérieurs		
	TARIF 2017	TARIF 2017
	1 Journée	2 Journées
Location de salle de restaurant sans cuisine	509,00 €	591,00 €
Location de salle de restaurant avec cuisine	580,00 €	862,00 €

RESTAURATION

ACCUEIL (café, jus d'orange, eau , viennoiserie)	2,90 €
CAFE avec BISCUIT	1,50 €
PIQUE-NIQUE	6,45 €
FORMULE CLASSIQUE avec café (au plat)	13,65 €
FORMULE CLASSIQUE manifestations associations sportives neuchatoises	9,00 €
FORMULE CLASSIQUE manifestations associations sportives extérieures	12,00 €
FORMULE COMPLETE avec café (à l'assiette)	15,40 €
FORMULE GOURMANDE avec boisson au choix et café (à l'assiette)	25,20 €
BUFFET FROID + (tarte + eau)	20,90 €

HEBERGEMENT

NUITEE (à partir de 8 personnes)	16,80 €
PETIT DEJEUNER (à partir de 8 personnes)	5,65 €
PENSION COMPLETE	42,80 €
DEMI-PENSION	32,10 €
PENSION COMPLETE BAFA, BAFA, BPJEPs	35,25 €

LOCATION SALLE

LOCATION SALLE PLENIERE (salle du haut) de 8h à 18 h	200,00 €
LOCATION SALLE DE CLASSE	95,00 €
LOCATION DEMI-JOURNEE	65,00 €

BOISSONS

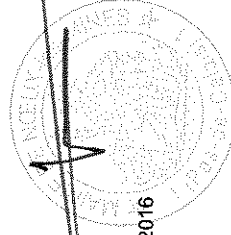
BOUTEILLE DE VIN	8,05 €
VERRE APERITIF (méthode champenoise, Ricard, Whisky)	3,25 €
BIERE 25 cl	2,55 €
BOISSONS NON ALCOOLISEES (cannette)	2,00 €
COUPE DE CHAMPAGNE	5,05 €

	Matin (forfait)	Soir (1 h)	Soir (1 h)	Soir (1 h)	Forfait 1/2 journée Mercredis et petites vacances (sans repas)	Forfait 1/2 journée Mercredis et petites vacances (avec repas)	Forfait 1/2 journée Mercredis et petites vacances (avec repas)	ALSH	Tarif ALSH à compter du deuxième enfant
Quotient familial									
Heures de fonctionnements									
	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017	TARIF 2017
Inférieur à 373	2,55 €	1,35 €	2,55 €	3,90 €	3,30 €	7,10 €	9,30 €	98,50 €	88,65 €
373 à 429	2,60 €	1,40 €	2,60 €	3,95 €	3,45 €	7,40 €	9,85 €	108,85 €	97,95 €
430 à 643	2,65 €	1,45 €	2,65 €	4,00 €	3,60 €	8,20 €	10,35 €	142,90 €	128,60 €
644 à 858	2,70 €	1,50 €	2,70 €	4,05 €	3,75 €	8,60 €	10,85 €	150,30 €	135,25 €
859 à 1072	2,75 €	1,55 €	2,75 €	4,10 €	3,85 €	9,00 €	11,40 €	157,65 €	141,90 €
Supérieur à 1072	2,80 €	1,60 €	2,80 €	4,15 €	3,95 €	9,45 €	11,90 €	164,75 €	148,30 €
EXTERIEURS inférieur ou égal à 700	3,95 €	2,80 €	4,00 €	6,00 €	5,50 €	12,30 €	15,55 €	395,60 €	356,05 €
EXTERIEURS Supérieur à 700	4,00 €	2,85 €	4,05 €	6,05 €	5,55 €	12,35 €	15,60 €	402,00 €	361,80 €

Repas de cantine noeuxois :
Repas de cantine extérieurs :
Accueil midi avec PAI noeuxois :
Accueil midi avec PAI extérieurs :
Camping Découverte: forfait
Camping Découverte extérieur : forfait :

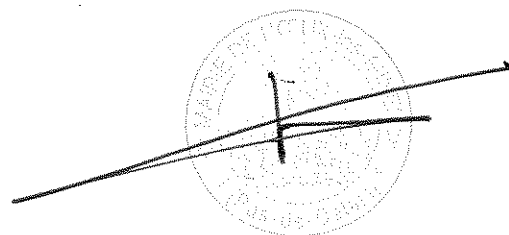
TARIF 2017
4,05 €
6,20 €
2,00 €
3,05 €
5,20 €
7,80 €

REGULE 15 DEC. 2016



Annexe à la délibération n°5 du Conseil Municipal du 9 décembre 2016

CYBER CENTRE	TARIFS TTC 2017
ACCES LIBRE	
ABONNEMENT ANNUEL	11,60 €
ACCES INTERNET POUR 1 ABONNE , A L' HEURE	1,35 €
ACCES INTERNET POUR 1 NON ABONNE A L' HEURE	2,55 €
FORFAIT 6 MOIS (ABONNEMENT + 1 HEURE PAR JOUR)	25,15 €
FORFAIT 12 MOIS (ABONNEMENT + 1 HEURE PAR JOUR)	47,30 €
INITIATION INFORMATIQUE	
ACCES INITIATION POUR 1 ABONNE à L'HEURE	3,05 €
FORFAIT 10 H INITIATION POUR 1 ABONNE	27,20 €
FORFAIT 20 H INITIATION POUR 1 ABONNE	52,35 €
DIVERS	
IMPRESSION D'UNE PAGE NOIR ET BLANC	0,50 €
IMPRESSION D'UNE PAGE COULEUR	0,80 €

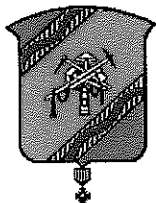


REÇU LE 15 DEC. 2016



ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

COURS DE SOLFÈGE ET FORMATION INSTRUMENTALE GRATUIT POUR LES ELEVES DOMICILIES A NOEUX LES MINES				
ELEVES DOMICILIES A L'EXTERIEUR TARIFS REPRIS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS				
FORMATION INSTRUMENTALE	Un enfant	2ième enfant	3 ème enfant	4 ème enfant
	1ère période 80 euros	1ère période 64 euros	1ère période 51 euros	1ère période 36 euros
	2 ème trimestre 60 euros	2 ème trimestre 49 euros	2 ème trimestre 37 euros	2 ème trimestre 26 euros
	3ième trimestre 60 euros	3ième trimestre 49 euros	3ième trimestre 37 euros	3ième trimestre 26 euros
MONTANT ANNUEL	200 euros	162 euros	125 euros	88 euros



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 6

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Reprise de provision Budget
Principal 2016.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par la délibération n° 12 du 19 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision semi-budgétaire de 189.654,00 euros pour litige, en dépense de fonctionnement réelle au compte 6875, suite à un accident de ski survenu au stade de glisse de Loisinord le 11 janvier 2009, et dans le cadre de la procédure civile lancée contre la commune.

La provision a été augmentée de 4.000 € par la délibération n° 2 du 21 Janvier 2016. Dans l'attente de la décision de justice définitive, il est opportun de procéder à une reprise de provision de 4.000 €.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que cette décision a été approuvée à l'unanimité par la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 12 Octobre 2016, mais que le paragraphe actant la décision comporte une erreur dans son énoncé.

Il propose au Conseil Municipal de rectifier cette erreur.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la reprise de provision d'un montant de 4.000 €, dans le cadre du litige consécutif à l'accident de ski survenu au Stade de Glisse de Loisinord, le 11 Janvier 2009.

La recette sera inscrite à l'article 7875 fonction 01 du Budget Principal 2016.

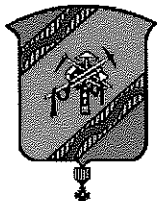
La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 12 Octobre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 7

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Validation de la
rémunération d'Ecofinance
pour audit sur les taxes
foncières acquittées par la
Commune.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la signature d'une convention en 2015, sur l'analyse du régime fiscal des propriétés de la commune, a permis de déceler la possibilité d'exonérations permanentes sur certaines propriétés et des impositions à tort.

Le montant des économies réalisées est de 2.936 euros et de 1.434 euros.

En application de la convention, la rémunération de ce cabinet est de 35 % soit 1.027,60 HT (facture n° FC 161716) ou 1.233,12 TTC et 502 euros HT (facture n° FC 161709), soit 602,40 TTC.

Il convient de prendre une délibération précisant les bases de la facture, le taux et le montant à payer.

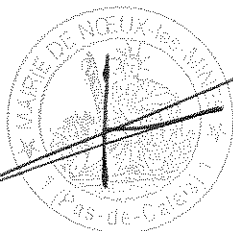
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de régler, à la Société Ecofinance, et ce conformément à la convention, le montant de 1.835, 52 € TTC, correspondant à 35 % de l'économie réalisée suite à l'analyse du régime fiscal des propriétés de la Commune.

Les crédits seront prélevés à l'article 6226, fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

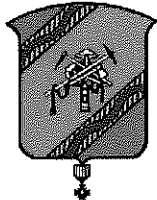
**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**



REGULE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 9

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Définition des modalités de mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée du PLU.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteanu, ont donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme dispose notamment que le projet de modification du PLU peut, à l'initiative du Maire, être adopté selon une procédure simplifiée. Il rappelle que cette modification simplifiée a été prescrite par arrêté municipal en date du 30 juin 2016 et qu'elle porte uniquement sur des modifications du règlement destinées à préciser, compléter ou amender des dispositions sans pour autant conduire à des majorations des possibilités de construire.

Il convient de fixer les modalités de mise à disposition du public de l'exposé des motifs de la modification ainsi que le projet de nouveau règlement.

Il est proposé de fixer à un mois la mise à disposition du public, par :

- une exposition en mairie,
- une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal,
- la création et mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées.

Les dispositions de la présente délibération seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal et par voie d'affichage en Mairie.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer les modalités de mise à disposition du public, de l'exposé des motifs de la modification ainsi que le projet de nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme comme suit :

- une exposition en mairie, pendant un mois, durée qui sera attestée par une certificat de Monsieur le Maire,
- une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal,
- la création et mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées.

Les dispositions de la présente délibération seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal et par voie d'affichage en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

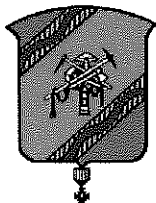
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 10

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Acquisition de terrain
appartenant à
M. et Mme BOULINGUEZ,
Rue Nationale.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une opportunité d'achat de terrain permettrait d'élargir le parking dit «Coquerelle», situé à hauteur du n° 138, Rue Nationale.

La commune a déjà procédé à l'acquisition des autres emprises contigües.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder à l'acquisition d'une parcelle de 400 m², à prendre dans la propriété de Monsieur Paul BOULINGUEZ et Madame Suzanne BOULINGUEZ BELLEMBERT, domiciliés 6, Rue Ferrer à Noeux les Mines, reprise au cadastre sous les références section AB n° 313, au prix de 20.000 euros.

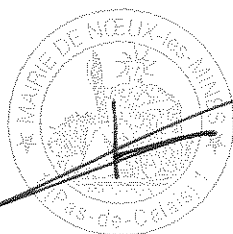
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition d'une emprise de 400 m², à détacher de la parcelle reprise au cadastre sous les références section AB n°313, au prix de 20.000 €, parcelle propriété de Monsieur Paul BOULINGUEZ et Madame Suzanne BOULINGUEZ BELLEMBERT,
- Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié qui sera rédigé par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune, et dont les frais seront laissés à la charge de la Commune.

La dépense sera imputée sur le Budget Principal de la Commune fonction 020, article 2111, chapitre 21.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

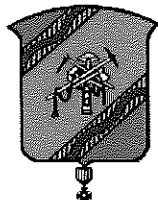


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 11

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Principe de vente d'une aile
et d'une partie de la cour de
récréation de l'Ecole
Louis Pergaud, Rue de Saily.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les écoles primaires Louis Pergaud et Marie Curie seront fusionnées à la demande de l'Education Nationale, en septembre 2017.

L'école Pergaud intéresse l'EPSM Saint Venant afin d'y développer une infrastructure de soins déjà présente sur le territoire, et la renforcer.

Les dispositions des articles L. 3111-1 et suivants du CG3P autorisent, par dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public évoqué précédemment, les cessions et les échanges de propriétés publiques relevant du domaine public entre personnes publiques, sans déclassement préalable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de délibérer sur le principe de vente de la partie bâtie située le long de la rue Basse, et d'une partie de la cour de récréation, soit une emprise totale de 1.150 m².

Les conditions de cession seront débattues ultérieurement après négociation et avis des Domaines.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le principe de vente d'une aile de l'école Louis Pergaud, contiguë à la Rue Basse, et d'une partie de la cour de récréation, propriétés communales, au profit de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saint Venant.

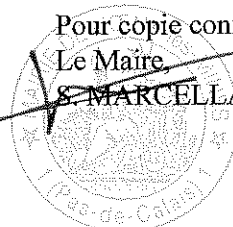
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

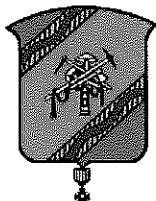
REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 12

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Classes de découverte 2017 :
détermination du montant
de la part familiale.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commission chargée des Affaires Scolaires a travaillé à la co-organisation des classes de découverte, afin de permettre aux enfants des classes de CM2 de l'école St Exupéry, de bénéficier d'un séjour à but pédagogique et ludique.

Délibération affichée

Le 13/12/2016

Le Maire,

L'équipe pédagogique de l'école St Exupéry a souhaité organiser la classe de découverte sur le thème de la Seconde Guerre Mondiale, en se rendant sur les plages du Débarquement et les sites mémoriaux de la région.

A l'issue d'une consultation, le centre d'accueil pour classes de découvertes, «Bon Séjour La Plage», situé à Merville Franceville, dans le département du Calvados, a été retenu. Il propose un hébergement en pension complète.

Ce séjour, pour les trois classes de l'école St Exupéry, aura lieu du Lundi 27 Février au Vendredi 3 Mars 2017, et concernera 66 enfants, accompagnés de leur enseignant et de six animateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le montant de la participation familiale pour le séjour de 5 jours, sachant que le coût réel a été établi à 387,01 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

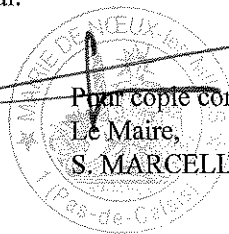
Décide de fixer le montant de la part familiale pour les classes de découverte à 62 € par enfant, ainsi que de permettre aux familles de procéder à un paiement échelonné, avec un premier versement d'un montant de 30 € et le solde avant la date de départ, fixée au 27 Février 2017.

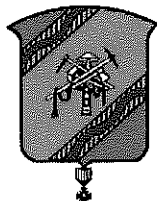
Les recettes seront perçues sur la régie de recettes voyages municipaux, régie n° 54, article 7066, fonction 255 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 14 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 13

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Classes de découverte 2017 :
détermination du montant
des participations
communales.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'organisation des classes de découvertes qui auront lieu au mois de Février 2017, au centre «Bon Séjour La Plage» de Merville-Franceville dans le Département du Calvados, des élèves de communes voisines, scolarisés à Noeux les Mines, participeront au séjour.

Il propose au Conseil Municipal de réclamer, aux communes concernées, une participation aux frais d'organisation, sachant que le coût de revient du séjour s'élève à 387, 01 € par enfant, pour le déplacement de cinq jours.

Il propose au Conseil Municipal de réclamer, aux communes concernées, une participation aux frais d'organisation, d'un montant de 325, 01 € euros par enfant.

Monsieur le Maire précise que ce montant tient compte de la déduction faite de la participation familiale, d'un montant de 62 €, et qu'il comprend la fourniture, à chaque élève, d'un vêtement coupe-vent.

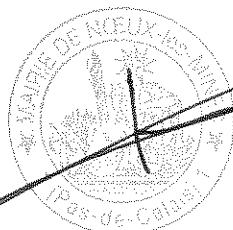
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer à 325, 01 € par enfant, le montant de la participation communale qui sera réclamé aux communes dans lesquelles sont domiciliés des enfants scolarisés à Noeux les Mines, et qui participeront au séjour en classes de découverte qui aura lieu à Merville-Franceville, du 27 Février au 3 Mars 2017.

Les recettes seront inscrites à l'article 74748 fonction 255 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

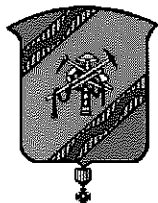


**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

REGULE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 14

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

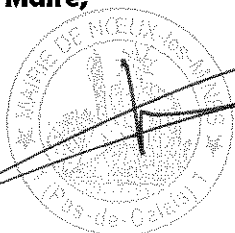
OBJET :

**Indemnité allouée aux
enseignants
accompagnateurs de classes
de découverte.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'arrêté ministériel du 6 Mai 1985 qui fixe le régime des indemnités de surveillance susceptibles d'être allouées aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes de découverte, le Conseil Municipal est appelé, comme chaque année, à fixer le montant de cette indemnité. Le calcul de l'indemnité est fixé de la manière suivante : produit du taux journalier par la durée du séjour (article 1 de l'arrêté).

Ce taux journalier est composé de trois éléments (article 2 de l'arrêté) :

- une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962 (2 fois la valeur du SMIC soit 200% de celui-ci) pour les localités dans lesquelles n'existe pas de convention collective ou d'accord de salaire ; cette somme vient en déduction du montant global de l'indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux minimum de 4,60 € ;
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l'importance de ces derniers, sans pouvoir excéder 230 % du salaire horaire minimum interprofessionnel de croissance.

La durée du séjour va du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe, au jour précédent celui du départ de ce lieu (article 3 de l'arrêté).

En application de cet arrêté, le montant de l'indemnité se décompose comme suit :

<u>Composition de l'indemnité</u>	<u>Montant de l'indemnité journalière (hors charges)</u>
Avantage en nature (200% du SMIC en vigueur)	19,34 €
Forfait journalier	4,60 €
Travaux supplémentaires (230% du SMIC en vigueur)	22,24 €
Base indemnité journalière	46,18 €
Déduction des avantages en nature	- 19,34 €
Indemnité journalière versée à l'enseignant	26,84 € brut

Ce montant indicatif sera réévalué en fonction de la réglementation applicable, notamment l'augmentation du SMIC.

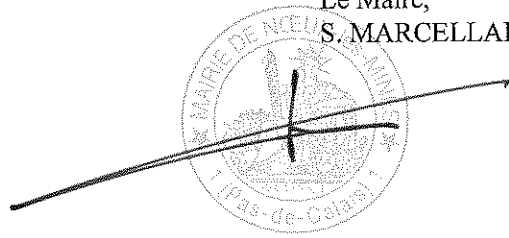
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer le montant de l'indemnité journalière allouée aux enseignants qui accompagnent leurs élèves en classes de découverte en 2017, à 26, 84 € brut, conformément au tableau ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 255 du Budget Principal.

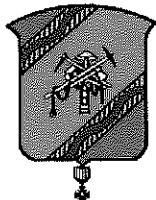
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 15

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

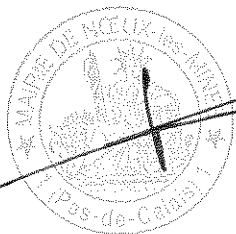
Recrutement d'agents non
titulaires pour l'année 2017.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires.)

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

- Considérant que durant les vacances, des travaux supplémentaires apparaissent ; la période est mise à profit pour la réalisation de travaux de réfection des écoles, ainsi que le nettoyage des locaux ;
- Suite à l'ouverture d'une classe de toute petite section à l'école Suzanne Blin, des besoins supplémentaires sont apparus dans la surveillance des enfants ;
- Suite au départ en retraite d'un agent d'entretien ;
- Pour garantir la sécurité et respecter les effectifs d'encadrement des enfants fréquentant Croqu'école, il est nécessaire de recruter du personnel pour le centre de loisirs Croqu'école, la garderie et la cantine ;
- Au centre Brassens des manifestations sont organisées ponctuellement ;
- Au Centre d'Accueil et d'Hébergement Loisinord, des réceptions et des accueils de groupes peuvent être organisés ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les recrutements suivants :

SERVICES TECHNIQUES :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 3 adjoints techniques auxiliaires à temps complet
- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ du 13 au 24 février 2017
- ☐ du 10 avril au 21 avril 2017
- ☐ du 1er juillet au 30 septembre 2017
- ☐ du 23 octobre au 3 novembre 2017
- ☐ du 26 au 29 décembre 2017

- 1 adjoint technique auxiliaire, pour 5 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires et 5 heures hebdomadaires durant les vacances scolaires pour la période du 2 janvier 2017 au 7 juillet 2017.

SERVICE ECOLES :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 4 adjoints techniques auxiliaires à temps complet
- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ du 13 au 24 février 2017
- ☐ du 10 avril au 21 avril 2017
- ☐ du 10 juillet au 1er septembre 2017
- ☐ du 23 octobre au 3 novembre 2017
- ☐ du 26 au 29 décembre 2017

-3 adjoints techniques auxiliaires pour 26 heures hebdomadaires du 4 au 22 septembre 2017 pour la rentrée scolaire de 2017.

-2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 8 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de l'année 2017.

-1 adjoint d'animation auxiliaire, pour 6,5 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de l'année 2017.

-1 adjoint technique auxiliaire, pour 20 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de l'année 2017.

-1 adjoint technique auxiliaire, pour 22 h hebdomadaires durant les semaines scolaires et 35 heures hebdomadaires durant les vacances scolaires pour la période du 2 janvier 2017 au 7 juillet 2017.

SERVICE SALLE DES FETES :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 2 adjoints techniques auxiliaires pour 5 heures, les samedis matin du 2 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

SERVICE CROQU'ECOLE CANTINE :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-10 adjoints d'animation auxiliaires pour 2 heures par jour durant les semaines scolaires de 2017.

SERVICE CUISINE DE LA CANTINE DE CROQU'ECOLE :

(préparation repas + nettoyage)

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 7 adjoints techniques auxiliaires pour 6 heures par jour durant les semaines scolaires de 2017.

- 4 adjoints techniques auxiliaires pour 6 heures par jour durant les vacances scolaires de 2017.

SERVICE GARDERIE DE CROQU'ECOLE (matin et soir) :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 8 adjoints d'animation auxiliaires pour 3 heures par jour durant les semaines scolaires de 2017.

SERVICES CENTRE DE LOISIRS DE CROQU'ECOLE (mercredi et vacances scolaires) :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 8 adjoints d'animation auxiliaires à temps complet
- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ du 13 au 24 février 2017
- ☐ du 10 avril au 21 avril 2017
- ☐ du 10 juillet au 1er septembre 2017
- ☐ du 23 octobre au 3 novembre 2017
- ☐ du 26 au 29 décembre 2017
- ☐ tous les mercredis durant les semaines scolaires de l'année 2017

.../...

- 2 adjoints techniques auxiliaires pour 5 heures par jour (à vérifier) ménage le soir :

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ du 13 au 24 février 2017
- ☐ du 10 avril au 21 avril 2017
- ☐ du 10 juillet au 1er septembre 2017
- ☐ du 23 octobre au 3 novembre 2017
- ☐ du 26 au 29 décembre 2017
- ☐ tous les mercredis durant les semaines scolaires de l'année 2017

SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 1 adjoint technique auxiliaire à temps complet
- ☐ les 2, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 janvier 2017
- ☐ les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27 février 2017
- ☐ les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27, 31 mars 2017
- ☐ les 1, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 24, 28, 29 avril 2017
- ☐ du 1 au 31 mai 2017
- ☐ les 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 26, 30 juin 2017
- ☐ les 1, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28, 29, 31 juillet 2017
- ☐ les 4, 5, 7, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 21, 25, 26, 28 août 2017
- ☐ les 1, 2, 4, 8, 9, 11, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 29, 30 septembre 2017
- ☐ les 2, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 octobre 2017
- ☐ les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27 novembre 2017
- ☐ les 1, 2, 4, 8, 9, 11, 15, 16, 18, 22, 23, 29, 30 décembre 2017

SERVICE CENTRE D'ACCUEIL D'HEBERGEMENT LOISINORD :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 2 adjoints techniques auxiliaires à temps complet :
- ☐ Le 2, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 janvier 2017
- ☐ Les 4, 5, du 11 au 26 février 2017
- ☐ Les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 25, 26 mars 2017
- ☐ Les 1, 2, du 8 au 23, 29, 30 avril 2017
- ☐ Les 1, 6, 7, 8, 13, 14, 20, 21, du 25 au 28 mai 2017
- ☐ Les 3, 4, 5, 10, 11, 17, 18, 24, 25 juin 2017
- ☐ Les 1, 2, 8, 9, 14, 15, 16, 22, 23, 29, 30 juillet 2017
- ☐ Les 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26, 27 août 2017
- ☐ Les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30 septembre 2017
- ☐ Les 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 octobre 2017
- ☐ Les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 26, 26 novembre 2017
- ☐ Les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30, 31 décembre 2017

- 4 adjoints techniques auxiliaires, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, à l'occasion des réservations de groupes au Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, durant l'année 2017, selon les nécessités de services.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

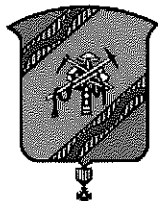
Décide le recrutement d'agents non titulaires pour l'année 2017, en tant que de besoins, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020, 212, 211, 33 et 64 du Budget Principal 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 16

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires pour l'année 2017.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Martreau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Hugnette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que selon la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984 précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires.)

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des nouveaux besoins apparaissent notamment en entretien des locaux. Pour pallier l'absence momentanée, lors des formations obligatoires, du contrat accompagnement dans l'emploi mis en place, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement suivant :

SERVICE DE L'ECOLE S. BLIN :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 1 adjoint technique auxiliaire à temps complet,
 - du 9 au 12 janvier 2017
 - du 23 au 25 janvier 2017
 - 25 x 1 jour à compter du 1er février 2017 au 31 décembre 2017, (les dates seront définies par le CNFPT ultérieurement).

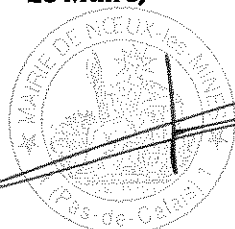
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'un agent non titulaire, en tant que de besoins, pour le service, aux dates et selon les conditions susmentionnées.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 211 du Budget Principal 2017.

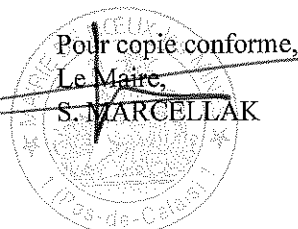
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

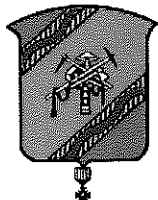
**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 17

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Recrutement d'agents occasionnels année 2017 (banquets et locations de salles).

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alinéa 2, tout recrutement pour activités occasionnelles doit être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

Considérant que les banquets et les locations de salles, pour réception, peuvent exiger l'emploi de personnels, à titre occasionnel, pour diverses manifestations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'engagement pour l'année 2017 par recrutement direct, en tant que de besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel pour les banquets, pour les réceptions et dans le cadre des locations de salles, de la façon suivante :

LOCATIONS DE SALLES DES FETES, POUR NETTOYAGE :

-2 adjoints techniques auxiliaires à l'occasion des contrats de location de salle des fêtes de l'année 2017, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade pour 5 heures par jour, selon les nécessités de services pour le nettoyage des locaux.

MISE A DISPOSITION DES SALLES DE SPORTS, POUR NETTOYAGE :

-2 adjoints techniques auxiliaires à l'occasion des mises à disposition des salles de sports de l'année 2017, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade pour 5 heures par jour, selon les nécessités de services pour le nettoyage des locaux.

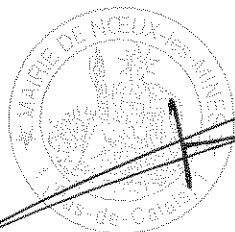
RECEPTIONS OU MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA MAIRIE :

-5 adjoints techniques auxiliaires, par réception ou manifestation, pour le service, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade. (en heure de dimanche les dimanches).

-5 adjoints techniques auxiliaires, par réception ou manifestation, pour le nettoyage des locaux, selon les nécessités de services, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade.

-10 adjoints techniques auxiliaires, pour 20 heures, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, le 26 janvier 2017.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

BANQUET DES AINES : le 24 septembre 2017

-20 adjoints techniques auxiliaires rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, en heures de dimanche sur le nombre d'heures réellement effectuées le 24 septembre 2017,

-10 adjoints techniques auxiliaires les 23 et 25 septembre 2017, rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, pour la préparation et le nettoyage de la salle.

BANQUET DE LA SAINTE BARBE : le 4 Décembre 2017

-10 adjoints techniques auxiliaires rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade pour 10 heures, le 4 décembre 2017,

-6 adjoints techniques auxiliaires rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade, le 5 décembre 2017 pour le nettoyage de la salle.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement d'agents occasionnels pour l'année 2017, en tant que de besoins, pour les services, aux dates et selon les conditions ci-dessus énumérés.

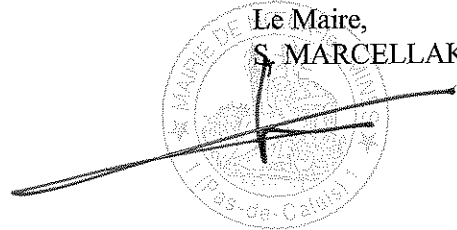
Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 et 61 du Budget Principal 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

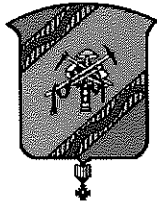
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 18

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Recrutement d'agents
de remplacement de congés
et de formations).**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa précisant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations).

Il propose au Conseil Municipal de recruter pour décembre 2016 et l'année 2017, en tant que de besoins, des agents non titulaires (congés annuels, formations).

SERVICE CRECHE :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade,

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 23 au 25 janvier 2017
- ☐ Les 2, 3, 9 et 10 février 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 13 au 17 février 2017
- ☐ Du 24 au 27 octobre 2017

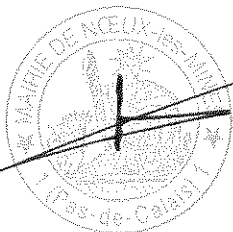
-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Du 22 au 27 février 2017
- ☐ Le 13 mars 2017
- ☐ Le 5 mai 2017
- ☐ Du 6 au 9 juin 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Les 23 et 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Du 30 octobre au 3 novembre 2017

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe (selon diplôme) à temps complet.

- ☐ Du 10 au 13 janvier 2017
- ☐ Du 25 au 28 avril 2017
- ☐ Les 23 et 24 mai 2017
- ☐ Du 20 au 23 juin 2017
- ☐ Du 5 au 7 septembre 2017
- ☐ Du 3 au 6 octobre 2017

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe (selon diplôme) à temps complet.

- ☐ Du 6 au 10 février 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 13 janvier 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Du 30 octobre au 3 novembre 2017

SERVICE CROQU'ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 19 au 28 avril 2017
- ☐ Du 27 octobre au 3 novembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 22 au 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Les 2 et 3 novembre 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Le 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Les 2 et 3 novembre 2017
- ☐ Les 26 et 27 décembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Du 20 au 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Du 30 octobre au 3 novembre 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 30 décembre 2016
- ☐ Du 20 au 24 février 2017
- ☐ Le 29 décembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 19 au 23 décembre 2016
- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Les 13, 14, 20 et 21 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Du 21 au 30 juin 2017
- ☐ Du 26 au 27 décembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 20 et 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017

.../...

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 20 au 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Du 30 octobre au 3 novembre 2017
- ☐ Du 26 au 29 décembre 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Du 23 au 24 février 2017
- ☐ Du 18 au 21 avril 2017
- ☐ Les 2 et 3 novembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Les 17 et 24 février 2017
- ☐ Les 14, 18 et 21 avril 2017
- ☐ Les 30 et 31 octobre 2017
- ☐ Les 22, 26 et 29 décembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 20 au 24 février 2017
- ☐ Les 14 et 15 avril 2017
- ☐ Du 26 au 29 décembre 2017

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Du 26 au 28 avril 2017

SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 6 au 24 février 2017
- ☐ Du 3 au 21 avril 2017

SERVICE SALLES DES FETES ET SALLES DE SPORTS :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet.

- ☐ du 1 au 4 janvier 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 10 au 16 avril 2017
- ☐ Du 3 au 16 juillet 2017
- ☐ Du 4 au 10 septembre 2017
- ☐ Du 18 au 31 décembre 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Du 1er au 6 janvier 2017
- ☐ Du 17 au 23 avril 2017
- ☐ Du 17 juillet 2016 au 6 août 2017
- ☐ Du 25 au 31 décembre 2017

SERVICE CENTRE D'ANIMATION ET D'HEBERGEMENT LOISINORD :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Le 2 janvier 2017
- ☐ Du 20 au 22 février 2017
- ☐ Du 19 au 21 avril 2017
- ☐ Du 7 juillet au 4 août 2017

.../...

- ☐ Du 28 au 30 août 2017
- ☐ Les 30 et 31 octobre 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Les 2 et 3 janvier 2017
- ☐ Les 23 et 24 février 2017
- ☐ Les 27 et 28 avril 2017
- ☐ Du 1er au 30 août 2017
- ☐ Les 2 et 3 novembre 2017
- ☐ Du 26 au 29 décembre 2017

SERVICE DES ECOLES

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-2 adjoints techniques auxiliaires à temps complet.

- ☐ du 9 au 12 janvier 2017

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

- ☐ Les 24 et 25 avril 2017
- ☐ Les 2 et 3 mai 2017

-10 adjoints d'animation auxiliaires à temps complet. Formations

- ☐ 5 x 5 jours
- ☐ 5 x 3 jours

Les dates seront définies par le CNFPT ultérieurement.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement, pour décembre 2016 et l'année 2017, en tant que de besoins, d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formations, pour les services, aux dates et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonction 020, 33, 64, 211, 212 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

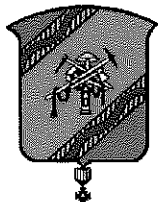
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 19

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Recrutement d'adjoints
d'animation auxiliaires
classes de découverte 2017.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que 3 classes de CM2 vont participer à un séjour en classe de découverte, à Merville-Franceville, dans le département du Calvados, du 27 Février au 3 Mars 2017.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Il expose au conseil municipal qu'aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du conseil municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53).

Afin d'assurer l'encadrement des classes de découverte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer :

☐ 6 postes d'adjoints d'animation auxiliaires à temps complet pour la période du 27 Février au 3 Mars 2017,

Monsieur le Maire propose de fixer le barème de rémunération de la manière suivante :

Diplôme

-Animateur BAFA ou équivalent
+ Secourisme

-Animateur BAFA ou équivalent

-Animateur stagiaire BAFA
+ Secourisme

-Animateur stagiaire BAFA :

- Animateur sans formation

Barème de rémunération

échelon 8 adjoint d'animation principal
2ème classe (échelle C2)

échelon 11 adjoint d'animation (échelle C1)

échelon 7 adjoint d'animation (échelle C1)

échelon 6 adjoint d'animation (échelle C1)

échelon 1 adjoint d'animation (échelle C1)

La rémunération sera calculée sur la base des traitements bruts et indemnités de résidence, au prorata du nombre de jours de présence effective à temps complet, assortie de l'indemnité de congé payé (10%).

Monsieur le Maire propose d'accorder une indemnité forfaitaire pour travail de nuit de 9 €.

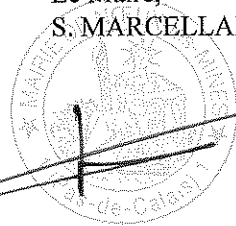
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide le recrutement d'adjoints d'animation auxiliaires, pour l'encadrement des classes de découverte 2017, conformément aux besoins, aux dates et conditions de rémunération susmentionnés ;
- Décide l'attribution d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 9 € par nuitée aux adjoints d'animation.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 255 du Budget Principal.

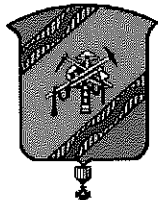
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REQU 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 20

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires pour les opérations
de recensement de la
population 2017.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002, relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement pour les communes de plus de 10.000 habitants s'effectueront chaque année par sondage sur 8 % de la population.

Ces opérations seront confiées à deux agents recenseurs, sous la responsabilité du Maire. La prochaine campagne de recensement se déroulera du 19 Janvier au 25 Février 2017, et les séances de formation auront lieu première quinzaine de Janvier 2017.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les modalités de calcul de la rémunération des agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés, selon les conditions suivantes :

- feuille de logement : 1, 15 € brut
- dossier d'adresse collective : 1, 15 € brut
- bulletin individuel : 1, 40 € brut
- les séances de formations seront rémunérées au tarif forfaitaire de 22 € brut.

La Commune recevra de l'Etat, la dotation forfaitaire de recensement, d'un montant de 2.440 €.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de procéder au recrutement de deux agents non titulaires pour la campagne 2017, ainsi que son accord concernant les conditions de rémunération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement de deux agents non titulaires, pour la campagne de recensement de la population 2017, et adopte le barème de rémunération susmentionné.

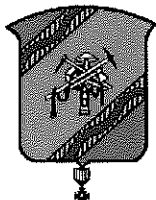
Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020, du Budget Principal. La recette sera inscrite à l'article 7484 fonction 01 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 21

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Création de poste en Contrat
à Durée Déterminée
d'animateur musical.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, tout recrutement doit être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

En collaboration avec l'école municipale de musique, la Ville de Noeux Les Mines a déposé un dossier de financement auprès d'Artois Comm, pour la création d'un atelier de Djembé et de Batucada brésilienne, pour l'année 2017.

Il propose donc la création d'un poste d'animateur musical, en contrat à durée déterminée, du 1er Janvier au 31 Décembre 2017, à raison de 4 heures hebdomadaires, rémunéré à l'indice brut 588, sur 42 semaines, pour assurer l'animation musicale des ateliers.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil sur la création de ce poste et l'autorisation de pourvoir au recrutement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée, d'animateur musical, selon les conditions et pour la période susmentionnées, et charge Monsieur le Maire de pourvoir à son recrutement.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonction 33 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

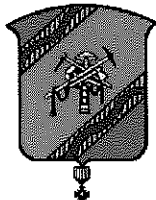
**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15 12/2016**

REÇU 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 22

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

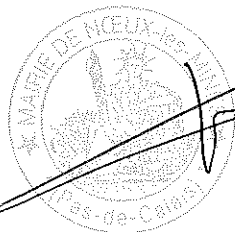
OBJET :

**Contrat de Ville 2015-2020 :
complément à la
programmation 2017.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a posé le principe d'une remise à plat de la géographie prioritaire et a fixé le cadre général de la politique de la ville. Le Contrat de Ville, dont la mise en œuvre est assurée par Artois Comm., est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de cinq ans. Il est désormais le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville. Le décret n° 2014-1750, en date du 30 décembre 2014, a défini la nouvelle géographie prioritaire d'intervention de l'Etat.

La Ville de Noeux-les-Mines compte désormais un quartier prioritaire dénommé « Quartier Terre Noeue », et pourrait prétendre à des subventions, au titre du Contrat de Ville, pour la mise en place d'actions à destination des habitants du « Quartier Terre Noeue ».

Il précise que les projets présentés pour un co-financement sont, soit de maîtrise d'ouvrage communale directe, ou portés par des associations intervenant sur son territoire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 15 du Conseil Municipal du 12 Octobre 2016, qui a présenté les projets suivants :

- Opération « Permis de Conduire pour un Emploi »,
- Engagement valorisé de la dynamique citoyenne « junior », le Conseil Municipal Jeunes,
- Office Municipal des Sports : ateliers sportifs et de bien être de proximité,
- Union Sportive Noeumoise : intégration citoyenne par l'accès au sport,
- Animation musicale : atelier de Djembé et Batucada brésilienne en Terre Noeue,
- Le sport comme vecteur de sens et moteur d'engagement citoyen (Handball club de Noeux les Mines),
- CIDFF,
- Conseil Citoyen.

Il propose de compléter la programmation 2017, avec les projets suivants :

- Secours Populaire Français, comité de Noeux les Mines : « Goûte au sport pour booster ta santé »,
- Association l'Effet Déco : « L'effet repair café » et « L'effet Récup'art »,

- Association Noeux Environnement : «Cultivons notre santé»,
- Association Lumi-Noeux : Son et Lumière «Buffalo Bill»,
- Association Conseil Citoyen du Quartier Prioritaire «Terre Noeue» : «Projet bricothèque»,

Monsieur le Maire précise que le projet porté par l'Office Municipal des Sports change d'intitulé pour prendre la dénomination : «Au coeur du quartier».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la programmation 2017 du contrat de ville,
- De solliciter, à cet effet, des participations de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF d'Arras et des partenaires de la politique de la Ville,
- De contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la programmation 2017 du contrat de ville,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, à cet effet, des participations de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF d'Arras et des partenaires de la politique de la Ville,
- Décide de contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

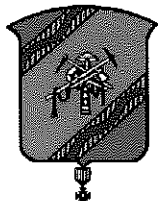
Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 23

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Opération «Permis de
Conduire pour un Emploi» :
validation de six
candidatures sur l'année
2016.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 16 Novembre 2010, qui a procédé à la création de l'opération «Permis de Conduire pour un emploi», et la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 24 Novembre 2015, qui en a fixé les modalités de l'intervention communale.

Celle-ci a pour objet de favoriser l'accès de jeunes Noeuxois, disposant de ressources financières insuffisantes, à l'obtention du permis de conduire, afin de constituer un atout pour l'emploi ou la formation professionnelle.

Conformément à ces délibérations, le groupe de travail chargé de cette opération s'est réuni le 28 Novembre 2016, et a validé les six candidatures suivantes, au titre de l'année 2016:

- DENOEUX Sullivan, né le 12 Novembre 1995, domicilié 58, Boulevard Agniel - 62290 NOEUX LES MINES,
- DETEVE Lyson, née le 15 Avril 1998, domiciliée 1, Rue Louis Blériot - 62290 NOEUX LES MINES,
- GLAVIEUX Christopher, né le 10 Septembre 1998, domicilié 19, Rue Ste Barbe 62290 NOEUX LES MINES,
- LEFEBVRE Allan, né le 8 Juillet 1998, domicilié 15, Rue de la Mauritanie - 62290 NOEUX LES MINES,
- LEROUX Lydie, née le 2 Juillet 1997, domiciliée 29, Rue Pélissier - 62290 NOEUX LES MINES,
- MICHEL Maéva, née 17 Novembre 1998, domiciliée 1, Rue de la Réunion - 62290 NOEUX LES MINES.

Le groupe de travail s'est prononcé, pour chacun des bénéficiaires susmentionnés, en faveur d'une prise en charge financière à hauteur de 80 % du coût du permis, fixé à 1.332, 43 €, suite au Marché en Procédure Adaptée attribué à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge financière par la Ville, au titre de 2016, des six candidatures validées lors de la réunion du groupe de travail du 28 Novembre 2016, soit un montant de 1.065, 94 € par candidat.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

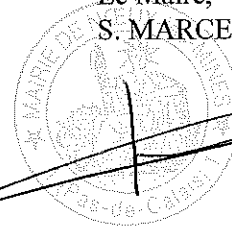
Décide la prise en charge financière, par la Commune, au titre de l'année 2016, à hauteur de 80 % du coût du permis de conduire fixé à 1.332, 43 €, soit un montant de 1.065, 94 €, pour chacun des six candidats susmentionnés, déclarés recevables à l'issue de la réunion du groupe de travail en date du 28 Novembre 2016.

Ce montant de 1.065, 94 € par candidat sera réglé par la Commune, à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6184 fonction 020 du Budget Principal.

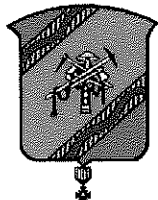
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 24

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

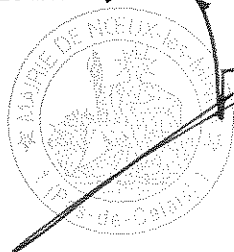
Participation communale à la rénovation d'un local situé 8, Place Foch.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Eglise Sainte Barbe de Noeux les Mines, propriété communale, est fermée au public depuis plusieurs années, en raison de sa vétusté et de son état de délabrement qui présentent un risque au regard des conditions de sécurité.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



Un projet de rénovation de l'édifice est en cours. Un diagnostic a été réalisé et l'ampleur des travaux à mettre en oeuvre, le coût total de la restauration, la durée des procédures de consultation et des chantiers laissent entrevoir un délai de plusieurs années avant que l'Eglise puisse être réaffectée à l'usage du culte.

Depuis la fermeture de l'Eglise et dans l'attente de sa réouverture, les paroissiens pratiquent leur culte, dans un local situé 8, Place Foch. Ce local, lui même nécessite quelques interventions de mise aux normes de manière à le rendre compatible avec l'accueil du public.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de mettre à la disposition des paroissiens, leur lieu de culte habituel, l'Eglise Sainte Barbe, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter le concours de la Ville par la fourniture de matériaux destinés à la rénovation du local situé Place Foch, matériel électrique, plaques de plâtre, revêtement de sol, radiateurs électriques, peinture, éléments d'éclairage, pour un montant de 6.208, 43 €, conformément aux devis réalisés à cet effet.

Monsieur le Maire précise que cette intervention répond à un intérêt public local, afin de permettre aux membres de la paroisse, de disposer d'un lieu de culte en attendant la rénovation de l'Eglise Sainte Barbe, intervention effectuée dans le respect du principe de neutralité à l'égard du culte, et ponctuelle.

Il s'agit d'un accompagnement des membres de la paroisse qui apportent un investissement personnel et vont se charger, sous la forme du bénévolat, des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur le principe et le montant de cette participation communale.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge financière des matériaux destinés à la mise aux normes du local situé 8, Place Foch, qui fait office de lieu de culte, en l'attente de la rénovation de l'Eglise Sainte Barbe, propriété communale et sa réaffectation au service du culte.

Les crédits nécessaires seront prélevés au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Reçu le 03 DEC. 2016

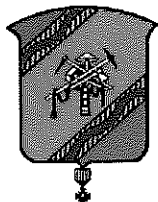


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 25

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Avis du Conseil Municipal
sur la création d'un salon
funéraire par la SARL SE
ROMBAUT.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Société à Responsabilité Limitée ROMBAUT, sise au 84, Rue de Sailly à Noeux les Mines, envisage la création d'un salon funéraire qui se situera 415 Rue Nationale à Noeux les Mines.

Conformément à l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à émettre un avis, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Béthune.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la création de ce salon funéraire.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la création d'un salon funéraire, par la Société à Responsabilité Limitée ROMBAUT, qui se situera au 415 Rue Nationale à Noeux les Mines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

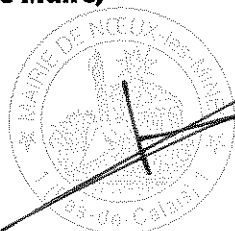
Le Maire,
S. MARCELLAK



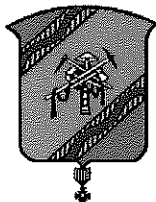
REÇU 15 DEC. 2016



**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15 Dec 2016**



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 26

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Mise à jour du «Formulaire
Municipal des Associations»
pour l'année 2017.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n° 32 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014 et n° 33 du Conseil Municipal du 19 Juin 2015, qui ont eu pour objet d'instaurer le «formulaire municipal des associations», document indispensable à l'attribution, aux associations, d'une subvention communale.

Il rappelle également la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 21 Janvier 2016, dont l'objet a été d'intégrer une rubrique concernant la mise à disposition d'un équipement communal et d'une rubrique concernant l'aide logistique de la Ville, sollicitée ponctuellement par les associations à l'occasion d'une manifestation importante.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le document a fait l'objet de nouveaux ajustements afin de simplifier les modalités de renseignements sollicités auprès des associations, modifications qui ont été souhaitées d'ailleurs, par les représentants du secteur associatif.

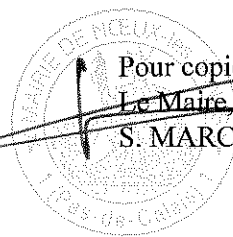
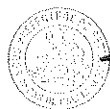
Il propose au Conseil Municipal d'adopter le nouveau «Formulaire Municipal Associations» rectifié, joint en annexe à la présente délibération, précisant que ce document fera désormais l'objet d'une mise à jour à l'occasion de chaque nouvel exercice.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le «Formulaire Municipal des Associations», applicable au cours de l'exercice 2017, et dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REQULE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire
S. MARCELLAK

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016



VILLE DE
NŒUX-LES-MINES

Formulaire municipal Associations 2017

Le Conseil Municipal du 19 juin 2015 a instauré un document spécifique à la Ville de Nœux-les-Mines présenté sous le titre « Formulaire Municipal Associations », mis à jour chaque année afin de mieux répondre aux remarques et demandes des associations locales.

Il comporte :

- **des fiches à en-tête bleu : présentation de votre association (fiches 1)**
 - les renseignements administratifs nous permettent de mettre à jour notre répertoire ;
 - ces fiches sont à remplir lors d'une création d'association ou si des modifications sont intervenues lors de la dernière Assemblée Générale.
- **des fiches à en-tête jaune : demande de subvention de création et/ou de fonctionnement (fiches 2)**
 - le budget prévisionnel doit être en équilibre ;
 - les comptes rendus qualitatif et financier de l'exercice précédent (année civile) sont indispensables ;
 - ces fiches sont à déposer en mairie au cours du 1^{er} semestre.
- **des fiches à en-tête vert : demande de subvention exceptionnelle (fiches 3)**
 - l'intérêt local et le caractère très exceptionnel de l'action sont à justifier ;
 - le budget prévisionnel doit être équilibré ;
 - les fiches sont à déposer en mairie 2 mois avant la mise en œuvre du projet (délibération du Conseil Municipal nécessaire) ;
 - le bilan financier est à retourner dans les 3 mois qui suivent la réalisation.
- **une fiche de demande de mise à disposition gracieuse d'un équipement (fiche 4)**
 - elle concerne l'occupation régulière d'un équipement communal (salle, gymnase, terrain de sport, ...) ;
 - elle doit être renouvelée chaque année par toutes les associations en bénéficiant, avant juin, pour une bonne répartition des équipements communaux ;
 - en cas d'absence de demande de renouvellement, l'équipement pourrait être attribué à une autre association ;
 - une photocopie de votre attestation d'assurance doit être jointe à cette fiche.
- **une fiche de demande de charte (fiche 5)**
 - elle concerne l'aide logistique de la commune pour l'organisation d'une manifestation ;
 - elle doit être déposée en mairie au plus tard 1 mois avant la manifestation pour que les services techniques puissent programmer et organiser le prêt du matériel.

Préservez l'environnement !...  N'imprimez que les fiches qui vous sont nécessaires.

Pièce annexe à la délibération N° 26
du Conseil Municipal du 09/12/2016

Fiche 1.2 : Renseignements administratifs (suite)

Identification des responsables de l'association

Président

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Trésorier

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Secrétaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui

☐ non

Date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles actifs :

Nombre total de salariés :

Fiche 2.1 : Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association*

(*Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.)

- ✓ certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ✓ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ✓ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- ✓ atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200.000 euros sur trois exercices ;
- ✓ demande une subvention de : €.

Fait, le à

Signature

Sont concernées les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération des charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 euros sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 4441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Cadre réservé au service :

Fiche 2.3 : Compte rendu financier 2016

Les fiches 2.3 & 2.4 sont à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Elles doivent obligatoirement être établies pour toute nouvelle demande.

CHARGES	Prévision	Réalisation	PRODUITS	Prévision	Réalisation
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats			70 - Ventes		
Prestations de services			Prestations de services		
Alimentation			Alimentation		
Matières et fournitures d'entretien			Produits finis		
Eau / électricité			*		
*			74 - Subventions d'exploitation⁶		
61 - Services extérieurs			Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)		
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Contrat de ville		
Documentation			Région		
Autres (à préciser)			Département		
*			Intercommunalité / EPCI ⁷		
62 - Autres services extérieurs			Commune		
Publicité, publication			Organismes sociaux (à détailler)		
Déplacements, missions					
Services bancaires, autres					
*			Fonds européens		
63 - Impôts et taxes			L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emplois aidés)		
64 - Charges de personnel					
Rémunération des personnels					
Charges sociales			Autres établissements publics (à préciser)		
*					
65 - Autres charges de gestion courante			Autres privées (à préciser)		
66 - Charges financières					
67 - Autres charges			75 - Autres produits de gestion courante		
			cotisations, dons manuels ou legs		
68- Dotation aux amortissements			*		
			76 - Produits financiers		
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
*					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

*Autres (à préciser)

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁷ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

Demande de subvention exceptionnelle

La fiche de déclaration sur l'honneur permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif⁸, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

*Le **compte rendu financier** est composé d'un tableau accompagné d'un **bilan qualitatif**. Il est à retourner dans les 3 mois **suivant la date de l'action pour laquelle la subvention a été accordée**.*

Pièces à joindre au formulaire :

- **La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** (composition du conseil d'administration, du bureau, ...).*
- **Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.*
- **Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.*
- **Le dernier **rapport d'activité approuvé** en Assemblée Générale.*
- **Une photocopie de votre **attestation d'assurance** pour l'année en cours.*
- *Les **devis** concernant les dépenses envisagées.*

* Si elles n'ont pas encore été déposées en mairie pour la demande de subvention de fonctionnement.

Préservez l'environnement !...  il n'est pas nécessaire d'imprimer cette page ; seules les fiches 3.1 à 3.6 sont à remplir pour une demande de subvention exceptionnelle.

⁸ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

Fiche 3.2 : Description de l'action

Personne chargée de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Présentation de l'action :

.....

Intitulé de l'action :

.....

Objectifs de l'action :

.....

.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) :

.....

.....

Moyens mis en œuvre :

.....

.....

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, etc.) :

.....

.....

Date et durée de mise en œuvre prévue :

.....

.....

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

.....

.....

.....

Fiche 3.4 : Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES	Montant ⁹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Ventes	
Prestations de services		Prestations de services	
Alimentation		Alimentation	
Achats matières et fournitures		Produits finis	
*		*	
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation¹⁰	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Contrat de ville	
*		Région	
		Département	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité / EPCI ¹¹	
Rémunérations		Commune	
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Services bancaires			
*		Fonds européens	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emplois aidés)	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels,		Autres établissements publics	
Charges sociales,		Autres privées	
*			
		75 - Produits de gestion courante	
65- Charges de gestion courante		Cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Frais financiers		Participation de l'association*	
*			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹²			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

*Autres (à préciser)

*souhaitable

⁹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹⁰ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹¹ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

¹² Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Fiche 3.6 : Compte rendu financier (synthèse)

CHARGES	Prévision	Réalisation	PRODUITS	Prévision	Réalisation
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats			70 - Ventes		
Prestations de services			Prestations de services		
Alimentation			Alimentation		
Achats matières et fournitures			Produits finis		
*			*		
61 - Services extérieurs			74- Subventions d'exploitation¹³		
Locations			Etat (à détailler)		
Entretien et réparation					
Assurance					
Documentation			Contrat de ville		
*			Région		
			Département		
62 - Autres services extérieurs			Intercommunalité / EPCI ¹⁴		
Rémunérations			Commune		
Publicité, publication			Organismes sociaux (à détailler)		
Déplacements, missions					
Services bancaires					
*			Fonds européens		
63 - Impôts et taxes					
Impôts et taxes sur rémunération			L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emplois aidés)		
Autres impôts et taxes					
64- Charges de personnel					
Rémunération des personnels,			Autres établissements publics		
Charges sociales,			Autres privées		
*					
65- Charges de gestion courante			75 - Produits de gestion courante		
66- Charges financières			Cotisations, dons manuels ou legs		
67- Charges exceptionnelles					
68- Dotation aux amortissements			76 - Produits financiers		
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
Frais financiers			Participation de l'association*		
*					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁵					
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

*Autres (à préciser)

*souhaitable

Bilan financier de l'action (+ ou -)

¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹⁴ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

¹⁵ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Fiche 5 : Demande de charte pour une manifestation

Association organisatrice :

.....

Identification de la manifestation :

Nature :

Date & Lieu :

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : Prénom :

Fonction au sein de l'association :

Téléphone : Courriel :

Aide matérielle & logistique demandée

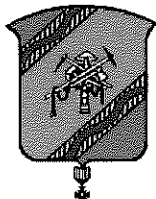
Affiche A3		Tonnelle		Barrière	
Affiche A4		Table		Rallonge électrique	
Affiche A5		Chaise		Poubelle	

Autres

Date & signature

Cadre réservé aux services

--



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 27

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association Fonds de
Participation des Habitants
de Noeux les Mines.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Communale de gestion du Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines, créée en 2004, favorise la mise en oeuvre des initiatives des habitants et des associations, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il attribue une aide financière d'un montant maximum de 763 € par action.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Ville apporte une participation financière de 2.287 € au titre de l'exercice 2017, et rappelle que le Conseil Régional, sollicité par l'association dans le cadre de la programmation politique de la Ville, doit contribuer au financement du FPH à hauteur de 5.336 €.

Afin de mandater ladite subvention, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2017, et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2017, de la Ville.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines», une subvention d'un montant de 2.287 €, au titre de l'exercice 2017.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/1

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Attribution de subvention :
Association APEI de Béthune.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association APEI de Béthune, qui accueille les personnes en situation de handicap, sollicite l'attribution d'une subvention communale. Elle précise que 22 personnes domiciliées à Noeux les Mines fréquentent ses établissements.

Afin de mandater ladite subvention, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2017, et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2017, de la Ville.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «APEI de Béthune», une subvention d'un montant de 200 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 15/12/2016

REGULE 15 DEC. 2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/2

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association IME La Vie Active.**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «IME La Vie Active», Pôle Enfance de la Gohelle, dirigée par Monsieur BRUNET et dont le siège se situe Rue Védrières à Hénin-Beaumont, sollicite l'attribution d'une subvention communale. La structure accueille actuellement deux enfants en situation de handicap, domiciliés à Noeux les Mines. L'établissement précise que la prise en charge des enfants concerne les frais de scolarité, de restauration, de transport, et le cas échéant, de formation professionnelle.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «IME La Vie Active», une subvention d'un montant de 200 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU 15 DEC. 2016

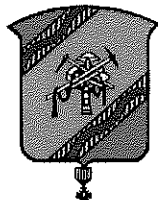


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/3

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Attribution de subvention :
Association «Chorale
Municipale Vox Cantabile».

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Hugnette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Chorale Municipale Vox Cantabile», dont le siège se situe en Mairie de Noeux les Mines, 101, Rue Nationale, présidée par Monsieur Christian MOLLEDA, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de l'organisation, à Noeux les Mines, d'un concert Gospel, avec la venue de la Chorale du «Gospel United» de Lannoy, le 29 Janvier 2017.

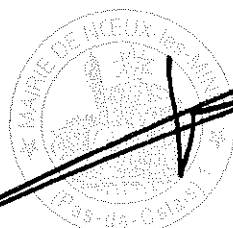
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Chorale Municipale Vox Cantabile», une subvention d'un montant de 600 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/4

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Basket Club
Noeuxois».**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Martreau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Basket Club Noeuxois», dont le siège est situé en Mairie de Noeux les Mines, 101, Rue Nationale, présidée par Monsieur David DESCAMPS, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour permettre à une équipe noeuxoise d'assister à un match de gala opposant Saint Amand Les Eaux à Tarbes, le 17 Décembre 2016. Ce déplacement concerne cinquante personnes du club et s'inscrit dans le cadre des festivités de fin d'année.

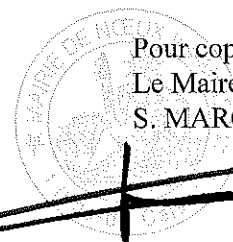
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Basket Club Noeuxois», une subvention d'un montant de 330 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

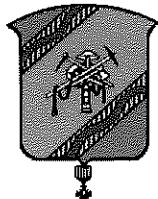
**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REGULE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/5

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Attribution de subvention :
Association «Orchestre
d'Harmonie».

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux les Mines», dont le siège social est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, présidée par Monsieur Didier GAQUERE, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du «Quatrième Week-end des Cuivres», les 4 et 5 Février 2017, qui donnera lieu à un concert avec l'orchestre «Brass Band de l'Armée de l'Air».

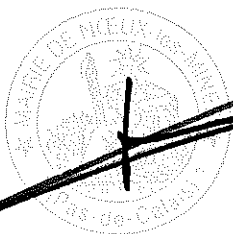
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux les Mines», une subvention d'un montant de 1.953 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 DEC, 2016

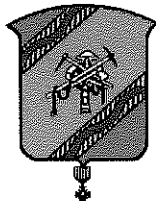


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/6

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

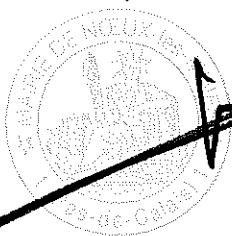
OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Les Elenna
Stars».**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Les Elenna Stars» dont le siège est situé 4, Rue Jules Mousseron à Noeux les Mines, présidée par Madame Sandrine FAVIER, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un festival de majorettes qui rassemblera, à Noeux les Mines, plusieurs formations de la région des Hauts de France, le 2 Avril 2017.

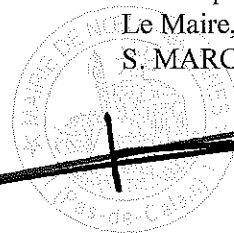
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Les Elenna Stars», une subvention d'un montant de 500 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 DEC. 2016

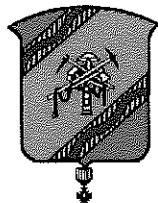


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/7

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Attribution de subvention :
«Secours Populaire Français», Comité de
Noeux les Mines.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le «Secours Populaire Français», Comité de Noeux les Mines, dont le siège se situe Rue Lavoisier à Noeux les Mines, présidé par Monsieur Pascal DELATTRE, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle, en vue de l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné à remplacer le fourgon qui a été volé et incendié le 4 Octobre 2016.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer au «Secours Populaire Français», Comité de Noeux les Mines une subvention d'un montant de 2.000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU 15 DEC. 2016

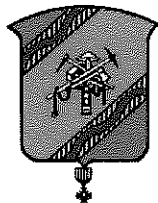


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/8

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «Les Mots Dits».**

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «Les Mots dits», dont le siège social est situé 5, Avenue Guillon à Noeux les Mines, présidé par Monsieur Olivier VERMEESCH, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle destinée à confectionner un décor pour la représentation d'une pièce de théâtre les 25 et 26 Février 2017, au Centre Brassens.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «Les Mots Dits», une subvention d'un montant de 450 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

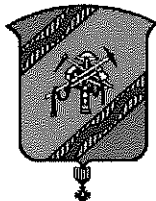
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REGULE 15 DEC. 2016

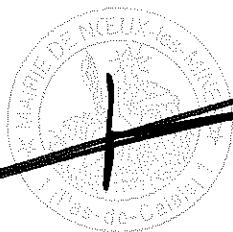




OBJET :

**Attribution de subvention :
Association «ENVOL».**

**Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 28/9

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Marteau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association «ENVOL», des résidents du Foyer APF de Noeux les Mines, dont le siège social est situé Rue Louise Weiss à Noeux les Mines, présidée par Monsieur Stéphane JOLY, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de l'acquisition d'un scanner 3 dimensions, destiné à compléter l'équipement informatique de l'association et d'effectuer des impressions en 3D, pour recréer des pièces détachées qui équiperont leur fauteuil.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à l'association «ENVOL», une subvention d'un montant de 700€.

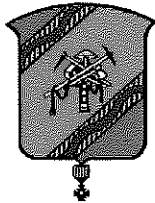
Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, fonction 025, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 29

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

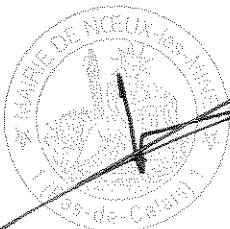
Communication du
rapport d'activités 2015
d'Artois Comm.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Martean, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dépose sur le Bureau le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, pour l'exercice 2015.

Délibération affichée
Le 14 Décembre 2016
Le Maire,



Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le rapport d'activités 2015, de la Communauté d'Agglomération Artois Comm.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

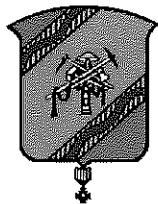
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/12/2016

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 DEC. 2016





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 DECEMBRE 2016 N° 9

L'an deux mille seize, le 9 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 3 Décembre 2016.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; Mmes Krol, Baclet, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mmes Antkowiak, Gauthier, M. Bugzel, Mme Ganitta et M. Machut, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary, Mmes Verheyde et Louchart.

OBJET :

Définition des modalités de mise à disposition du public, du projet de modification simplifiée du PLU.

Mme Paul, M. Mayolle, Mme Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Godart, Melle Hoberg et M. Maréville-Martreau, avaient donné respectivement procuration à MM. Naglik, Sobolewski, Mmes Gauthier, Urbanski, Attagnant, MM. Hoberg et Marcellak.

Madame Huguette KROL est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme dispose notamment que le projet de modification du PLU peut, à l'initiative du Maire, être adopté selon une procédure simplifiée. Il rappelle que cette modification simplifiée a été prescrite par arrêté municipal en date du 30 juin 2016 et qu'elle porte uniquement sur des modifications du règlement destinées à préciser, compléter ou amender des dispositions sans pour autant conduire à des majorations des possibilités de construire.

Il convient de fixer les modalités de mise à disposition du public de l'exposé des motifs de la modification ainsi que le projet de nouveau règlement.

Il est proposé de fixer à un mois la mise à disposition du public, par :

- une exposition en mairie,
- une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal,
- la création et mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées.

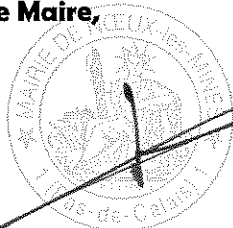
Les dispositions de la présente délibération seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal et par voie d'affichage en Mairie.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Délibération affichée

Le 14 Décembre 2016

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/12/2016

Décide de fixer les modalités de mise à disposition du public, de l'exposé des motifs de la modification ainsi que le projet de nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme comme suit :

- une exposition en mairie, pendant un mois, durée qui sera attestée par une certificat de Monsieur le Maire,
- une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal,
- la création et mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées.

Les dispositions de la présente délibération seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par une insertion de la mention de cette mise à disposition dans la presse locale et dans le bulletin municipal et par voie d'affichage en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 DEC. 2016

